

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 25 (1945)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les accords de Berne vus par la presse  
**Autor:** Grenier, J.-P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888815>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES ACCORDS DE BERNE VUS PAR LA PRESSE

Les négociations de Berne étaient attendues en Suisse avec d'autant plus de sympathie qu'elles témoignaient d'un désir réciproque de reprendre des relations économiques suivies après une longue période où la Suisse était restée isolée au milieu des forces de l'Axe.

Les résultats ont-ils répondu à cette attente? — Oui, si l'on en croit les articles de la presse britannique et américaine. Pas dans la même mesure, si l'on s'en rapporte aux journaux suisses.

En dépit de toutes les suggestions comme de toutes les pressions, la Suisse, petite nation de 4 millions d'habitants, a maintenu sa neutralité dans une Europe où la plupart des pays étaient soumis à une même loi. Elle l'a fait pour des raisons qu'il serait trop long d'examiner ici, mais qui lui ont permis de rester un havre de paix, un refuge pour les opprimés, un secours pour tous ceux qui souffraient de la guerre.

Mais si sa position officielle était la neutralité, la sympathie de la Suisse allait en particulier à la France à laquelle tant de liens l'unissaient.

C'est dire que la libération du territoire français a eu en pays helvétique un écho des plus vibrants.

La France libre, la Suisse espérait reprendre le plus rapidement possible des échanges avec les pays alliés dont elle avait été presque totalement coupée durant de longs mois.

Mais bien des conditions avaient changé: destructions d'usines, de matériel, de marchandises, de voies ou de moyens de transport, variations de la valeur respective des monnaies et influence de la guerre sur les besoins et les possibilités d'échange, tous ces facteurs nécessitaient la conclusion de nouveaux accords. Les Alliés désiraient en particulier empêcher toute transmission à leurs adversaires de marchandises qu'ils auraient accepté de livrer à la Suisse.

C'est pour mettre au point ces questions que des négociations s'engagèrent à Berne, le 12 février, entre les délégations de l'Amérique — avec à sa tête M. Laughlin Currie — , de l'Angleterre

dirigée par M. Dingle Foot, Secrétaire parlementaire au Ministère de la Guerre économique —, de la France, dont la participation quelque temps incertaine, fut particulièrement appréciée et qui comprenait MM. Chargueraud, chef de la mission, spécialiste en matière de blocus au Ministère des Affaires étrangères, de Fouchier, Directeur des Relations économiques extérieures au Ministère de l'Economie nationale, Guionin et Bloch-Lainé du Ministère des Finances, Mange de la S. N. C. F., Eyselé, Chef du service de la Guerre économique à la Direction du blocus et Vaidié, Attaché financier à l'Ambassade de France à Berne — et de la Suisse — avec le professeur Keller, délégué aux Accords commerciaux qui, malade, ne put prendre part aux délibérations et fut remplacé par le professeur W. Rappard, MM. Hohl, Conseiller de Légation de la Division des Affaires étrangères, Victor Gautier, Directeur de la Banque Nationale Suisse, Max Borel, Vice-directeur de l'Union Suisse des Paysans, Max Weber, Membre de la Direction de l'Union Suisse des Coopératives de consommation et E. Frey, Secrétaire du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie.

La séance d'ouverture fut présidée par M. le Ministre Stucki, Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique fédéral.

Sur les entretiens qui durèrent presque un mois, le silence fut à peu près total. Après avoir relaté avec force détails la cérémonie d'ouverture de la Conférence, la presse se contenta de rapporter les réactions des délégués étrangers soit à l'occasion des bombardements dont la Suisse fut victime durant leur séjour, soit lors d'excursions au Jungfraujoch ou au cours de prises de contacts avec la population. Bien que laborieuses, les négociations paraissaient conduire à des résultats satisfaisants. On sut tout au plus que les chefs des délégations américaine et française avaient été obligés, au cours des entretiens, d'effectuer un rapide voyage à Paris pour y obtenir diverses informations.

Signés le 8 mars, les accords qui mirent fin à la

Conférence n'ont pas été et ne seront pas publiés. Toutefois, une synthèse des renseignements parus à ce sujet dans les journaux français, américains, anglais et suisses, ainsi que des déclarations de M. le Ministre Stucki, Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique fédéral, de MM. Hotz, Directeur de la Division du Commerce du Département fédéral de l'Economie publique et Feisst, directeur de l'Office de Guerre pour l'Alimentation, permettent de se former une idée de ses modalités essentielles:

### **1. Transit à travers la Suisse.**

Déjà avant l'ouverture des pourparlers, le Conseil fédéral, estimant anormal que des trains de charbon et de fer puissent traverser la Suisse sans que celle-ci reçoive elle-même ces matières premières, a déclaré que le charbon et le fer ne seront admis en transit d'Allemagne en Italie du Nord par la Suisse que dans la mesure où des quantités égales seraient livrées à la Suisse. Les importations n'ayant pas atteint l'ampleur voulue, le transit du charbon et du fer a été arrêté. Du sud au nord, le trafic n'est admis que dans la mesure où il est prouvé que les marchandises ont été acquises dans des relations commerciales régulières et non d'une manière anormale. Dans les deux directions, le volume du transit ne doit pas dépasser celui de février 1945.

Sur ce point, il faut relever que la Suisse a accepté de procéder à des limitations mais non à la suppression totale du transit dans les deux directions comme le demandaient les délégations alliées.

### **2. Exportations suisses en Allemagne.**

Faute de contrepartie et notamment de charbon, les exportations suisses en Allemagne ont dû être fortement réduites. Selon le New-york Herald Tribune (10 mars 1943) et la Gazette de Lausanne (12 mars 1945), elles seraient même ramenées pour 1945 à 5 p. 100 de leur volume de 1942. Les livraisons d'énergie électrique seront supprimées et celle-ci sera désormais réservée à la France.

La convention économique avec le Reich n'a pas été renouvelée. Le trafic de compensation subsiste, mais il sera des plus modestes.

### **3. Blocage et inventaire des avoirs allemands.**

Un arrêté du Conseil fédéral, pris avant la

signature de l'accord, ordonne le blocage et l'inventaire des avoirs allemands en Suisse. S'il apparaissait que certains de ces avoirs étaient des biens volés, toutes facilités seraient données aux légitimes propriétaires pour les récupérer.

### **4. Importations suisses.**

La Suisse peut acquérir désormais non seulement des denrées alimentaires, mais également des matières premières et des produits industriels manufacturés. Elle peut acheter, en outre, en quantités illimitées du fer, des articles de fer et de la laine. Les contingents de coton restent par contre restreints.

Une solution satisfaisante a été obtenue pour divers métaux tels que le cuivre, le zinc, le plomb et le sulfate de cuivre, ainsi que pour les graisses et huiles industrielles. En revanche, la situation est moins favorable pour les importations de caoutchouc, de peaux, de cuir, et surtout de charbon où elle reste même sérieuse, malgré la bonne volonté des Alliés.

### **5. Transit à travers la France.**

Trois trains de 600 tonnes chacun dont les locomotives, les wagons, et le charbon seront fournis par la Suisse, transiteront chaque jour pour transporter en Suisse les réserves helvétiques entreposées en Espagne et au Portugal.

Le port de Toulon — et plus tard également celui de Sète — sera mis à la disposition de la Suisse pour son commerce extérieur. En outre, le trafic entre Toulon et la Suisse sera assuré par deux trains quotidiens de 200 tonnes chacun qui utiliseront la ligne Toulon — Sisteron — Grenoble, à voie simple. Bien que le port de Toulon soit loin de présenter des conditions absolument satisfaisantes, il ne faut pas sous-estimer son importance dans les circonstances actuelles.

La Suisse pourra recevoir ainsi 2.200 tonnes par jour.

### **6. Relations franco-suisses.**

On possède peu de précisions sur l'accord financier conclu entre la France et la Suisse. Il semble cependant acquis que la Suisse ouvrira à la France un crédit de 250 millions de francs suisses, tandis que la France ouvrira un crédit d'une valeur égale en francs français à la Suisse, le franc suisse étant compté à 11,50 fr. français.

Le clearing serait bientôt liquidé et remplacé par un système de paiement libre.

La levée du secret bancaire a été reconnue irréalisable en Suisse. Par contre — cette information étant donnée sous toutes réserves — les avoirs français en Suisse seraient bloqués et il ne pourrait en être disposé que moyennant un avis favorable délivré par le Gouvernement français, selon des conditions qui resteraient à établir.

Par ailleurs, la Suisse livrerait à la France de l'énergie électrique, par l'entremise d'usines de la région du Léman, des machines pour le rééquipement industriel ainsi que 500 wagons-citernes, en contre-partie de quoi elle recevrait du fer, du charbon, des engrains et d'autres produits importants. Un premier échange de 2.000 tonnes de papier fournies par la Suisse contre 1.000 tonnes seulement de fines maigres d'Auvergne se fait en cours d'exécution.

Selon Reuter (Gazette de Lausanne du 14 mars 1945) des négociations se dérouleront prochainement à Paris entre la France et la Suisse pour faire suite aux entretiens de Berne.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les accords de Berne. On peut dire que, d'une manière générale, la Suisse a tenu à faire son possible pour satisfaire aux demandes alliées, sinon dans leur intégralité, du moins dans la mesure compatible avec sa neutralité. Elle a fait des concessions importantes entrant immédiatement en vigueur et devant lesquelles les contre-prestations alliées apparaissent plutôt

comme «des promesses à longue échéance» (Correspondance économique, technique, professionnelle, 12 mars 1945, page 1.964).

Bien que les Alliés soient prêts à aider la Suisse de leur mieux, il est évident — comme le relève le Times (9 mars 1945) — qu'elle ne doit pas s'attendre à recevoir plus que les pays dévastés par la guerre, qui ont un droit de priorité.

Les Suisses devront donc accepter, si la nécessité s'en fait sentir, de nouvelles réductions de leurs rations alimentaires. En effet, au rythme de 220 wagons par jour, qui représente le dixième du trafic nécessaire avant la guerre par notre ravitaillement, il ne faudra pas moins de six mois pour amener en Suisse les 400.000 tonnes de marchandises entreposées dans la péninsule ibérique.

Les négociations ont cependant permis aux délégués alliés de se rendre compte de visu de la situation économique et même politique de la Suisse. Elles ont été aussi l'occasion d'un nouveau rapprochement entre Paris et Berne, la délégation française ayant fait preuve d'un esprit particulièrement amical et compréhensif à l'égard de la Suisse.

Témoignage d'une bonne volonté réciproque, les accords de Berne auront permis d'établir une base solide pour de futures ententes grâce auxquelles l'économie retrouvera son équilibre dans un monde où la Paix sera enfin revenue.

**J.-P. GRENIER**  
Docteur en droit.

#### NOTE DE LA RÉDACTION

Pour répondre à la demande de plusieurs Membres désireux de compléter notre documentation, nous avons décidé de retarder la publication des études prévues sur les principales industries françaises et suisses. Celle-ci paraîtront à partir du numéro 4.

#### RECTIFICATION

Dans le rapport consacré à l'activité de notre Compagnie durant le dernier trimestre de 1945, il convient de lire : « Puis, pendant plus de quatre ans, la France métropolitaine n'a été ni en paix, ni en guerre... » et non « deux ans » comme un lapsus calamis nous l'a fait dire. Nos lecteurs auront d'ailleurs rectifié d'eux-mêmes.